



UNE ASSOCIATION COMPLÈTE ET UNIQUE SUR BLÉS

Deux produits complémentaires :

- **ELATUS® Plus**, composé de **SOLATENOL® technology**, le standard technique SDHI.
- **NINEVI®**, composé d'une triazole à spectre large.

Complémentarité des spectres et des modes d'action

Les deux produits possèdent des spectres d'activité larges sur les principaux pathogènes des blés :

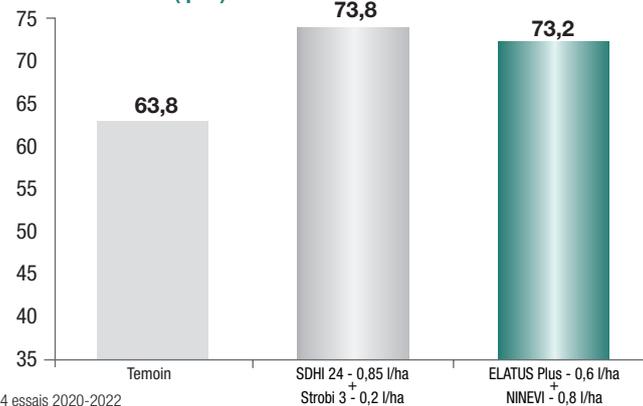
- L'association de **2 modes d'action différents** renforce l'efficacité et réduit le risque de développement de souches résistantes aux différentes familles de fongicides.
- Leurs **propriétés physico-chimiques complémentaires** permettent une protection optimale de la feuille.

POINTS FORTS

- Haut niveau d'efficacité sur le complexe septoriose/rouilles.
- 2 modes d'action et matières actives complémentaires.
- Très longue durée d'action pour une protection foliaire renforcée.
- Parfaitement adapté à l'alternance des triazoles.

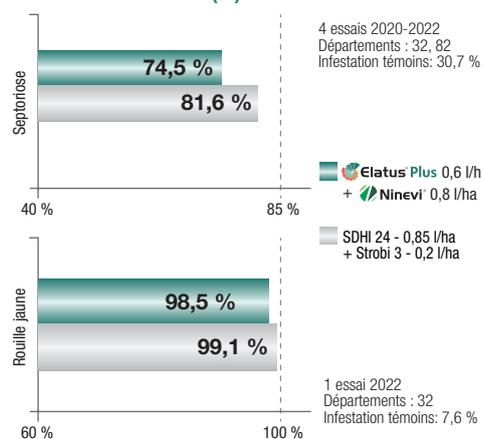
Performance aux champs sur blés

Rendements bruts (q/ha)



4 essais 2020-2022
Départements : 32, 82
Nuisibilité moyenne : 15,3 q/ha

Efficacités maladies (%)



Description de l'offre produits

COMPOSITION DU PACK		1 x 7,5 l ELATUS® Plus + 2 x 5 l NINEVI®	
CULTURES COUVERTES PAR L'ASSOCIATION		Blés, épeautre et triticale	
Produit	Cultures	ELATUS® Plus	NINEVI®
Composition		SOLATENOL® technology 100 g/l (<i>benzovindiflupyr</i>)	300 g/l bromuconazole
Formulation		EC (<i>Concentré Emulsionnable</i>)	EC (<i>concentré émulsionnable</i>)
Usages autorisés	Blés	Rouille brune, rouille jaune, septorioses	Septoriose(s), rouille brune, rouille jaune, oïdium et fusarioses sur épis
	Épeautre	Rouille brune, rouille jaune	Septoriose(s), rouille brune, rouille jaune, oïdium et fusarioses sur épis
	Orges	Rouille naine, rouille jaune, helminthosporiose (<i>D. teres</i>), ramulariose, rhynchosporiose	
	Seigles	Rhynchosporiose, rouille(s)	
	Triticale	Rouille brune, rouille jaune, septorioses, rhynchosporiose	Septoriose(s), rouille brune, rouille jaune, oïdium et fusarioses sur épis
	Avoine	Rouille couronnée	
Doses homologuées		0,75 l/ha	1 l/ha
Nbr d'application max		1 application/ha/an	1 application/ha/an
ZNT aquatique		5 mètres dont DVP 5 mètres	5 mètres
DRE		48 heures	48 heures

ELATUS® PLUS - Danger - H302 - Nocif en cas d'ingestion. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H318 - Provoque de graves lésions des yeux. H332 - Nocif par inhalation. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



NINEVI® - Danger - H302 - Nocif en cas d'ingestion. H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H318 - Provoque de graves lésions des yeux. H361d - Susceptible de nuire au fœtus. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.
S.A. au capital de 101 075 884 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com. : FR 11 443 716 832.
Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

En cas d'incident, appeler le numéro d'urgence Syngenta **0 800 803 264** Service & appel gratuits

ELATUS® PLUS - AMM N° 2160617 - Composition : 100 g/l benzovindiflupyr * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer les embruns de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P501 Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPa1 Pour éviter le développement de résistances à la substance benzovindiflupyr, le nombre d'applications du produit est limité à 1 application maximum par campagne sur blé, triticale et orge, toutes maladies confondues, du fait de la septoriose du blé et du triticale et de l'helminthosporiose de l'orge. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau. * substance active brevetée d'une société du groupe Syngenta.

NINEVI® - AMM N° 2200904 - Composition : 300 g/l bromuconazole * - P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P301+P310+P331 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. NE PAS faire vomir. P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. P501 Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Contient des hydrocarbures aromatiques en C10, du dodécylbenzènesulfonate de calcium et de l'alcool tridécyclique éthoxylé. Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et/ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents et utiliser un matériel permettant une atténuation de la dérive d'au moins 50 %. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPa 1 Pour éviter le développement de résistance de la septoriose et de la fusariose au bromuconazole, il conviendra de limiter le nombre d'applications du produit à 1 application maximum par cycle cultural sur blé. SPe 2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% pour les usages blé d'hiver. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. * Marque enregistrée d'une société du groupe Syngenta et * substance active d'origine Sumitomo Chemical Agro Europe S.A.

SOLATENOL® technology est une marque enregistrée d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.
Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

syngenta

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.